



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/132
24 mars 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-septième session
Points 12 et 14 de la liste
préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Lettre datée du 23 mars 1992, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de l'"Appel des chefs d'Etat du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine à l'Organisation des Nations Unies concernant l'octroi d'une assistance pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl", lancé le 20 mars à Kiev (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, au titre des points 12 et 14 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim de
la Mission permanente de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Victor A. KRYZHANIVSKIY

* A/47/50.

Annexe

APPEL DES CHEFS D'ETAT DU BELARUS, DE LA FEDERATION DE RUSSIE
ET DE L'UKRAINE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONCERNANT
L'OCTROI D'UNE ASSISTANCE POUR ATTENUER LES CONSEQUENCES DE
LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL, PUBLIE A KIEV LE 20 MARS 1992

Par son ampleur et les dommages qu'il a causés, l'accident survenu le 26 avril 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl est l'un des accidents techniques les plus graves qu'ait connus l'humanité. Du point de vue de l'irradiation de la biosphère, il revêt une dimension mondiale.

L'accident de la centrale de Tchernobyl a modifié le destin de millions de personnes dans de nombreux pays du monde et continue à avoir des effets préjudiciables sur la vie et la santé des être humains, en particulier des enfants, avant tout dans les régions directement touchées du Bélarus, de l'Ukraine et de la Russie.

Cette situation exceptionnelle est aggravée par le danger potentiel que présente le "sarcophage" et par l'inexpérience totale en matière de lutte contre les conséquences d'une catastrophe de cette ampleur.

Grâce aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'année dernière avec l'adoption du Plan de coopération internationale pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, la voie est à présent ouverte vers une véritable coopération pour lutter contre les conséquences de cette catastrophe.

Toutefois, la complication soudaine de la situation dans l'ancienne Union soviétique et la dissolution de l'Union ont empêché l'Organisation des Nations Unies de passer au stade de la réalisation de cette idée. Trois des Etats qui sont apparus sur la carte du monde à la suite de la désintégration de l'Union soviétique, Etats qui ont été reconnus par le monde entier, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et sont les plus touchés par la catastrophe, ont dû faire face pratiquement seuls aux conséquences d'une catastrophe de dimension mondiale, qui présente aussi un danger pour certains Etats limitrophes.

Conscients du fait que nous sommes responsables devant nos peuples des graves conséquences de cette catastrophe, dont les effets extrêmement préjudiciables se feront sentir encore longtemps sur la vie et l'activité humaines dans les territoires contaminés, nous nous adressons, au nom de nos peuples, à la communauté internationale pour lui demander de donner une nouvelle impulsion au Plan international mis au point pour atténuer les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour que celle-ci aide nos Etats à lutter contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Président de la
République du Bélarus

Le Président de la
Fédération de Russie

Le Président
de l'Ukraine

V. Chouchkevitch

B. Eltsine

L. Kravtchouk

Kiev

